

# Conseil municipal du 23 janvier 2023



*Les*  
**Belleville**  
UNE COMMUNE • TROIS STATIONS

## LISTE DES DELIBERATIONS

### **Etaient présents**

JAY Claude, Maire

THOMAS Donatienne, DANIS Georges, JAY Noëlla, SILVESTRE Klébert, FAVRE Sandra, THIERY Hubert, BONNEFOY-CUDRAZ Florence, BORREL André, JAY Carmen, DUNAND Laurent, SOLLIER Romain, HUDRY Robert, DUNAND Dominique, TREW Catherine, KEMPF-DALBAN Stéphanie, GORINI Cédric, FREMIOT Marie-Pierre, DESCHAMPS Christelle, ARNAUD Frédéric, JAY Grégoire, HUDRY Florian.

### **Etaient excusés :**

ABONDANCE Chantal qui a donné pouvoir à JAY Carmen,  
MOISAN Brigitte qui a donné pouvoir à FAVRE Sandra,  
FREYDRICH Catherine qui a donné pouvoir à JAY Noëlla,  
ASTRE Aurélien qui a donné pouvoir à JAY Claude,  
SOLLIER Myriam

Grégoire JAY a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 17 janvier 2023    Date d'affichage : 17 janvier 2023  
Nombre de conseillers : en exercice : 27    présents : 22    votants : 26

### **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

<b>dcm-2023-01-23-01 Communication de décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT</b>
--

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la communication des décisions 2022-277 à 2023-020.

# Conseil municipal du 23 janvier 2023

## dcm-2023-01-23-02 Désignation des deux représentants de la commune au sein de l'Association foncière pastorale de la Gittaz

### Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De valider la désignation de Mme Carmen JAY et de M. Laurent DUNAND en tant que représentants de la commune des BELLEVILLE au sein du syndicat de l'AFP de la Gittaz
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

## dcm-2023-01-23-03 Tarifs communaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> février 2023

### Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De valider les tarifs présentés dans la grille annexée ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

## dcm-2023-01-23-04 Débat d'orientation budgétaire 2023

### Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De prendre acte de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire 2023 ;
- De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2023.

## dcm-2023-01-23-05 Achat de terrain aux consorts AYE - LES BELLEVILLE - VILLARLY « En Grosset »

### Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'acquisition du terrain à VILLARLY « En Grosset » section H numéro 600 aux consorts AYE pour un montant de 18 600 euros,
- De préciser que l'acte à signer sera rédigé par devant notaire,
- De préciser que les frais d'actes seront à la charge de la collectivité,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

# Conseil municipal du 23 janvier 2023

## **dcm-2023-01-23-06 Achat de terrain à Mme Laëtitia AYE - LES BELLEVILLE - VILLARLY « En Grosset »**

### **Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- D'approuver l'acquisition du terrain à VILLARLY « En Grosset » section H numéro 618 à Mme Laetitia AYE pour un montant de 6 160 euros,
- De préciser que l'acte à signer sera rédigé par devant notaire,
- De préciser que les frais d'actes seront à la charge de la collectivité,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **dcm-2023-01-23-07 Achat de terrain aux consorts BORNAND - LES BELLEVILLE - VILLARLY « En Grosset »**

### **Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- D'approuver l'acquisition du terrain à VILLARLY « En Grosset » section H numéro 619 aux consorts BORNAND pour un montant de 1 600 euros,
- De préciser que l'acte à signer sera rédigé par devant notaire,
- De préciser que les frais d'actes seront à la charge de la collectivité,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **dcm-2023-01-23-08 Achat de terrains aux consorts CHATELLET – LES BELLEVILLE - VILLARLY « En Grosset »**

### **Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- D'approuver l'acquisition du terrain à VILLARLY « En Grosset » section H numéros 1441 et 1444 aux consorts CHATELLET pour un montant de 24 000 euros,
- De préciser que l'acte à signer sera rédigé par devant notaire,
- De préciser que les frais d'actes seront à la charge de la collectivité,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **dcm-2023-01-23-09 Achat de terrain à Monsieur Alain DUNAND – LES BELLEVILLE - VILLARLY « En Grosset »**

Délibération retirée

# Conseil municipal du 23 janvier 2023

## **dcm-2023-01-23-10 Achat de terrain à Monsieur Bruno REILLER – LES BELLEVILLE - VILLARLY « En Grosset »**

### **Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- D'approuver l'acquisition du terrain à VILLARLY « En Grosset » section H numéro 767 à Monsieur Bruno REILLER pour un montant de 2 800 euros,
- De préciser que l'acte à signer sera rédigé par devant notaire,
- De préciser que les frais d'actes seront à la charge de la collectivité,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **dcm-2023-01-23-11 Acquisition de terrains à Mme Marie-France LE BIAN, née JAY, nécessaires à la réalisation des projets d'aménagement multi-loisirs au Chef-lieu**

Mme Noëlla Jay ne prend pas part au vote.

### **Le conseil municipal, à l'unanimité (25 votants), décide :**

- D'approuver l'acquisition des parcelles H 649 et I 557 d'une superficie totale de de 1 050 m<sup>2</sup> pour un montant de 5 670 €,
- De préciser que l'acte de vente sera réalisé par acte administratif dont les frais seront supportés par la commune,
- De préciser que les dépenses relatives à cette affaire seront à la charge de la commune,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **dcm-2023-01-23-12 Désaffectation d'une partie du chemin rural dit de « Saint Laurent de la Côte à Moutiers » situé au lieu-dit « Vers les pins » – Territoire de Villarlurin**

### **Le conseil municipal, 1 vote contre (Chantal ABONDANCE) et 25 pour, décide :**

- D'approuver la désaffectation de l'assiette de 318 m<sup>2</sup> du chemin rural dit de « Saint Laurent de la Côte à Moûtiers » issue du domaine public non cadastré,
- De préciser que les frais de la procédure et les frais de géomètre sont pris en charge par la commune et seront refacturés à la communauté de communes à l'initiative de cette démarche,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **dcm-2023-01-23-13 Régularisation foncière d'une partie du chemin rural dit de « Saint Laurent de la Côte à Moûtiers » - Vente Commune des BELLEVILLE à la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE TARENTEISE**

# Conseil municipal du 23 janvier 2023

## Le conseil municipal, 1 vote contre (Chantal ABONDANCE) et 25 pour, décide :

- D'approuver la vente par la commune LES BELLEVILLE à la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE TARENTEISE de la parcelle ci-dessous détaillée au prix de l'euro symbolique ;
- De préciser que l'acte de vente sera réalisé par acte administratif ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

## dcm-2023-01-23-14 Tableau des emplois permanents

### Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De procéder à la création d'un poste de rédacteur pour assurer principalement les missions d'agent en charge au foncier à temps complet et d'un poste de rédacteur pour assurer principalement les missions de coordinateur social à temps complet ;
- De modifier le tableau des emplois en conséquence ;
- D'imputer les dépenses correspondantes au chapitre 012 ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

## dcm-2023-01-23-15 Renouveau de l'organisation scolaire à quatre jours dans les écoles

### Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De valider la proposition de maintien de la semaine à 4 jours dans l'ensemble des écoles de la commune
- De valider les horaires suivants :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Val Thorens, Praranger élémentaire, Praranger maternelle, Villarlurin		De 8h30 à 11h30 De 13h30 à 16h30		
St Jean de Belleville, St Martin de Belleville		De 8h30 à 12h De 14h à 16h30		

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte et tout document, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.